



Paris, le 20 décembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Reconduction de l'autorisation de passage des véhicules en  
covoiturage sur certaines voies autoroutières dédiées et réservées d'Ile-de-France  
les samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019.**

### **RAPPEL DE PRUDENCE SUR LES ROUTES**

Le mouvement social que connaît la France depuis le jeudi 5 décembre se traduit par une très forte réduction de l'offre en transports en commun et, comme constaté depuis vendredi 6 décembre, par un afflux des véhicules sur les routes d'Île de France, notamment sur les axes autoroutiers, occasionnant un nombre très important d'embouteillages.

Les relevés de ce jour à 9 heures faisaient état d'un pic de 370 kilomètres d'embouteillages en Ile-de-France.

**En conséquence, Didier LALLEMENT, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a décidé de reconduire, pour les journées du samedi 21 et dimanche 22 décembre 2019, l'autorisation de passage des véhicules circulant en covoiturage à trois personnes ou plus sur les voies réservées et dédiées des autoroutes A1, A6a, A10 et A12 en vigueur depuis le lundi 9 décembre 5 heures.**

Un dispositif de contrôle du respect de la mesure est mis en place sur chacune des voies concernées : 80 infractions pour circulation d'un véhicule non-autorisé sur une voie réservée ont ainsi été relevées le jeudi 19 décembre 2019.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

## **Recommandations pour l'ensemble des usagers de la route**

Le préfet de Police appelle à la prudence et recommande :

- Port d'équipement de visibilité et de protection pour tous les usagers d'engins de déplacement personnels (trottinettes, vélos, ...)
- Respect des espaces dédiés aux usagers vulnérables (trottoirs, pistes cyclables, ...)
- De ne pas encombrer les carrefours ;
- Respect de la priorité aux piétons ;
- Redoubler d'attention dans les bouchons ou en inter-files.

**Contact presse : [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr) / 01 53 71 28 73**